

GIVORS JUSTICE

Le cancer d'un ancien verrier reconnu comme maladie professionnelle

La Cour de cassation vient de confirmer que le premier cancer de l'ancien verrier Christian Cervantes était lié à de multiples expositions à des produits toxiques.

C'est la fin d'un combat judiciaire de presque dix ans pour la famille de Christian Cervantes. Décédé en 2012 à l'âge de 64 ans après deux cancers, cet ancien verrier de Givors a donc bien été victime des expositions nocives liées à son environnement professionnel. C'est ce que la Cour de cassation vient de confirmer, par un jugement daté du 9 mars, après avoir été saisie par OI-Manufacturing, l'entreprise qui avait repris VMC du groupe Danone.

« Cette décision va donner espoir aux autres anciens verriers »

Dans cette affaire, la justice s'est intéressée au premier cancer développé par M. Cervantes, en 2005, à la paroi pharyngée et à l'amygdale. Après le tribunal des affaires de sécurité sociale puis la cour d'appel, la Cour de cassation a établi, à son tour, un lien entre ce cancer et les expositions à l'amiante, aux hydrocarbures et aux solvants de M. Cervantes durant ses 33 années de présence dans l'entreprise. En 2009, il avait été victime



■ Depuis 2008, la femme de Christian Cervantes, Mercedes, et sa fille Marlène se sont battues pour faire reconnaître ses cancers comme des maladies professionnelles. Avec succès. Photo Lisa SANCHEZ

d'un second cancer au plancher buccal, dont la reconnaissance comme maladie professionnelle avait été confirmée par la justice en 2014.

« On n'a rien lâché et, même si malheureusement cela ne fera pas revenir mon père, cette décision de la Cour de cassation va donner espoir aux autres anciens verriers pour continuer à se battre », confie Marlène Cervantes, la fille de la victime. « C'est une victoire, car le cancer de mon père a été reconnu comme une maladie profes-

sionnelle hors tableau de la sécurité sociale pour des expositions non seulement à l'amiante, mais aussi aux solvants et aux hydrocarbures. » Ce jugement final devrait avoir un impact sur les indemnités et les pensions de retraite de la famille de Christian Cervantes.

Plusieurs procédures en cours d'instruction

Le verdict satisfait également Laurent Gonon, le coordinateur de l'association des anciens verriers de Givors : « Ce succès judi-

ciaire montre que la famille Cervantes a eu raison de mener ce combat. »

Ces dernières années, cinq anciens verriers avaient déjà eu gain de cause avec la reconnaissance de leurs maladies professionnelles. Mais le combat des anciens verriers givordins est encore loin d'être terminé. Quatre déclarations individuelles sont toujours en cours d'instruction. Un autre jugement est très attendu par l'association, après la requête formulée par soixante anciens verriers. Ils avaient de-

REPÈRES

■ Presque dix ans de combat judiciaire

► 2003 : Christian Cervantes est licencié lors de la fermeture de la verrerie de Givors.

► 2005 : premier cancer, à la paroi pharyngée et à l'amygdale.

► 2008 : demande de reconnaissance de son cancer comme maladie professionnelle.

► 19 novembre 2014 : le Tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) rend son jugement, indiquant que ce cancer est en lien avec ses expositions professionnelles. L'employeur OI-Manufacturing fait appel.

► 17 novembre 2015 : la cour d'appel confirme la décision du TASS. L'entreprise se pourvoit en cassation.

► 9 mars 2017 : la Cour de cassation confirme, à son tour, la polyexposition de M. Cervantes et reconnaît sa maladie comme étant liée à son travail.

mandé une attestation d'exposition à l'amiante et aux produits chimiques à leur ancien employeur. Dans cette procédure collective, la Chambre sociale de la cour d'appel de Lyon rendra son verdict le 15 décembre.

Yoann Terrasse

GRIGNY

Ouverture de la saison de boules avec le but d'honneur

La saison bouliste sera officiellement lancée, ce samedi, au club sportif des chemins de Badan avec l'organisation du but d'honneur. Cette épreuve entre sociétaires et amis, disputée en tête à tête, débutera dès 9 heures, sur les jeux du clos du 13, rue Darcy et sera suivie d'un déjeuner. Après trois parties (système Aurard), le trophée sera remis au lauréat 2017 lors d'un apéritif d'honneur.

Par ailleurs, l'Amicale laïque de Grigny (ALG) et le Nautile seront aussi à pied d'œuvre. Elles proposent, ce samedi, à partir de 13 h 30, au centre Chervet, un concours de belote coincée, où toutes les doublettes seront primées. Le Nautile organisera un nouveau loto, avec stands gourmands et partie enfant, dimanche, à partir de 14 heures, au centre Chervet.



■ Les joueurs vont de nouveau investir les jeux du clos de la rue Darcy. Photo D. R.

GIVORS

Huit mois ferme pour deux coups de couteau sur un père de famille

Le 11 juin 2014, à Givors, un homme avait été pris à partie par plusieurs individus sur le parking d'un immeuble du chemin des Abricotiers, en présence de son petit garçon de 4 ans. Cet ancien habitant du quartier avait reçu deux coups de couteau dans le dos et un coup de démonte-pneu sur le front.

Après avoir été placés sous contrôle judiciaire, deux frères étaient jugés jeudi à Lyon au tribunal correctionnel pour ces faits de violence en réunion. Yanis Gouga, l'auteur des coups de couteau, âgé de 22 ans, a été condamné à deux ans de prison, dont 16 mois avec sursis, et une mise à l'épreuve pendant deux ans. Son frère, Fares Gouga, âgé de 25 ans et qui niait son implication, a écopé de 15 mois de prison avec sursis et d'une mise à l'épreuve pendant deux ans. Ils ont l'obligation d'indemniser la victime et sont interdits de port d'armes.